

Image not found or type unknown



Création et exploitation d'une société

Par **mirabeau**, le **05/01/2009** à **23:16**

Bonjour,

Dans le cadre d'un mariage sous le régime de la communauté, l'un des conjoints peut-il créer une société (consulting en l'occurrence) et l'exploiter (faire des profits donc) sans en informer l'autre ?

Merci de votre réponse